

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

DECISION N° 2023/ 81 / DSFM ET EOLIEN EN MER NA MO / 5  
REVISION DU VOLET STRATEGIQUE DES DSFM ET CARTOGRAPHIE DÉVELOPPEMENT  
EOLIEN EN MER NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu sa décision N°2023/32/ DSFM ET EOLIEN EN MER NA MO/1 du 5 avril 2023 d'organiser un débat public sur la révision du volet stratégique du document stratégique de la façade maritime NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime et désignant M. Floran AUGAGNEUR président de ce débat public ;

sur proposition de M. Floran AUGAGNEUR, président de la commission particulière du débat public,

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** M. Patrick CHAUMETTE est désigné membre de la Commission particulière du débat public sur la révision du volet stratégique du document stratégique de la façade maritime NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président

Marc PAPANUTTI